

**DELIBERATION**

**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement  
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 13

quorum : 7

titulaires présents : 9

pouvoir : 0

ayant pris part à la

délibération : 9

date de la convocation :

13 mars 2026

**SEANCE DU 26 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mars à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion du site de Baleycourt, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

**2026/03 N°6**

**Objet de la Délibération :**  
**Écritures comptables entre  
budgets**

Présents : Mme COYARD Nathalie, M. MOUSSA Dominique, M. OBARA Sylvain, M. LE FRANCOIS Bertrand, M. COLIN Jean-Paul, M. PICHAVANT Pascal, M. GILSON Bernard, M. GOEURIOT Bernard, CORVISIER Jean-Pierre

Excusé : M. DEHAND Philippe

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat,

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Entendu l'exposé du Président,

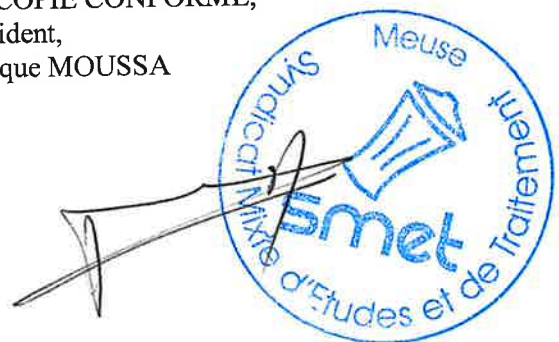
Le Comité syndical après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité,

**CONFIRME** que les recettes sur le budget principal sont destinées à être reversées sur le budget annexe,

**PRECISE** qu'en conséquence les prévisions budgétaires du budget principal sont reversées en totalité sur le budget annexe.

**CHARGE** son Président de la mise en œuvre des dispositifs liés à cette décision et **AUTORISE** à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

POUR COPIE CONFORME,  
Le Président,  
Dominique MOUSSA



REÇU EN PREFECTURE

Le 02/04/2026